

Si vous suivez le parcours du rallye 2022,
vous traverserez les villages briards suivants :

Nandy

Nandy fut un lieu de passage des druides en direction de Locus Sanctus (Lieuxaint) à l'époque gallo-romaine.

Offertes pour partie par Louis VII en 1149 à l'Ordre du Temple, les terres de Nandy sont restées jusqu'en 1789 la propriété de l'Ordre des Hospitaliers, leurs successeurs. Pendant cette période, les Nandéens connaîtront, comme les villes et les villages environnants, disettes, épidémies, pillages, guerres militaires et guerres de religion. Avec la Révolution de 1789 qui n'a pas causé de troubles majeurs, les bois appartenant aux religieux furent saisis pour devenir bien nationaux.

De 1814 à 1869, l'occupation cosaque et une épidémie de choléra affaiblissent la Ville. La construction du four à chaux et l'ouverture du lavoir de la Vieille Fontaine marquera cette période. En 1855 est créée la Mairie - École, actuelle mairie, dont on peut admirer encore aujourd'hui le clocheton et l'horloge, caractéristiques de ces constructions à l'époque.

À découvrir à Nandy



- La grotte Cognet en bordure de Seine.
- Site classé des boucles de Seine et du vallon du Balory
- "Le gardien", sculpture de l'artiste Gloria Friedmann
- L'allée royale
- La forêt de Rougeau
- L'église Saint Léger, édifiée au XIII^e siècle.
- La maison Meulière, 46 rue Robert Cousin
- La ferme de Nandy
- Avenue du 24 août 1944, tilleuls.
- Pavillon Royal : orangerie et nouveau pavillon, parc du pavillon
- Le château, reconstruit en 1660 et classé monument historique en 1968
- La ferme du château
- Le four à chaux
- Le chalet du pavillon Royal, qui a reçu le fameux label régional

Noisement

Lieu des origines, le village ancien et le hameau de Noisement, auxquels il faut ajouter le hameau du vieux Plessis et le château de la Grange, portent la mémoire de Savigny. Comme l'attestent bien les vues aériennes de l'époque, ces secteurs du territoire savignien représentaient en effet, jusqu'au milieu des années 1970, les seules parties urbanisées de la commune, et comptaient au total à peine 800 habitants.

L'habitat traditionnel briard, que le plan d'occupation des sols se fixe pour objectif de protéger, continue de conférer au village et à son hameau un caractère rural prononcé auquel les savigniens, anciens comme nouveaux, sont très attachés.

Organisé autour de ses 6 rues et chemins, tourné vers la Seine, Noisement paraît immuable.

Les maisons en pierre avec leurs tuiles plates sont typiques de la région renforçant le caractère rural du village.

Le Moulin Pessard

Chemin de Noisement : ce moulin est le premier en amont des quatre moulins qui participaient à la richesse de Seine-Port. On l'appelait aussi moulin Collemart. Il date de la fin du XIV^e siècle, le premier possesseur connu étant un certain Philippe Lemaire, en 1380. Dès cette date, le moulin semble avoir changé souvent de propriétaires. Ainsi, en 1384, payait-il un cens à l'abbaye de Saint-Père de Melun. Or, en 1391, Jean de Saint-Port le vendait à Jean de Vaudetar avec le moulin Vieux. Puis on en vient à Pierre Beauchêne, valet de chambre du roi.

En 1724, on trouve un Philippe Legros, officier commensal de la maison du roi qui hérite de Germaine Guirau-Sestault, veuve Galée. Il en sera encore possesseur en 1745, puis le vendra à François Joubert, et ce dernier, à la marquise de Montesson, en 1783. Il restera attaché à la baronnie jusqu'à ce que Claude-Xavier Carvillon des Tillères s'en sépare au profit de Philippe Hapdé, le 31 octobre 1792. Peu après, Pierre-Denis Mortemart en était devenu propriétaire. En 1832, Dominique Estienne, gendre de Mortemart, y avait installé une féculerie.

L'avocat Jeannotte Bozerian en fut ensuite propriétaire avant qu'il ne reste longtemps dans la famille Legrand. Le moulin fut toujours régulièrement exploité par des meuniers et ne cessa ses activités qu'en 1876.

Saint Leu

Le lavoir du hameau de Saint-Leu

Lieux d'hygiène et de rencontres, les lavoirs se sont multipliés au XIX^e siècle. Le long de chaque rivière ou de chaque petit ruisseau, de nombreuses communes en ont conservé au moins un. Retour sur ces vestiges du territoire, à la fois bucolique et mystérieux.

Des lavoirs pour éviter les épidémies !

Apparus au XIX^e siècle, les lavoirs se sont développés afin d'éviter la prolifération du choléra. En 1851, une loi imposa l'aménagement de lavoirs ouverts à tous, ou plutôt, à toutes, déterminant également leur emplacement par rapport aux sources ou fontaines pour ne pas polluer l'eau potable.

En 619, Loup, évêque de Sens, réalise un miracle : l'archevêché de Sens, auquel était rattaché le territoire de Cesson jusqu'en 1176, appartient au royaume Burgonde qui en cette année 619 est attaqué par le roi franc Clotaire II. L'évêque qui sera canonisé sous le nom de Saint-Loup (déformé en Saint-Leu) fait alors sonner des cloches, dont le son, inconnu des Francs, effraye les envahisseurs et les fait fuir. C'est un saint qui fût très apprécié dans la Brie, en Champagne et en Bourgogne, territoire d'origine de Loup, c'est pourquoi de nombreux lieux-dits et lieux de culte portent encore ce nom dans ces régions.

En 1176, l'archevêché de Sens cède sa paroisse de Saint-Leu à l'abbaye de Saint-Père de Melun en lui demandant d'y établir un prieuré obéissant à la règle de Saint-Benoît. Le prieuré se compose d'un manoir qui loge les Bénédictins, d'une église construite au début du siècle et d'un bâtiment d'exploitation agricole. En effet, les moines bénédictins doivent travailler et vivre en autosuffisance, de façon à ne pas sortir de l'enceinte du monastère. En 1237, le prieuré reçoit d'un seigneur local, des bois, Seine-Port et une grange, s'agrandissant ainsi.

Après un âge d'or aux alentours de la moitié du XIII^e siècle, le prieuré connaît de fortes difficultés financières l'obligeant à revendre progressivement les terres qui lui avaient été offertes, et jusqu'à ses droits de haute, moyenne et basse justice. À la fin du XIV^e siècle, un document signale que le prieuré est devenu un prieuré simple, et que le lieu est comme « inhabitable ». L'abbaye de Saint-Père de Melun à qui il appartenait, ruinée suite à la guerre de Cent ans, finira par revendre le prieuré et toutes les terres qu'elle possédait à Cesson.

À partir de 1620, il est fait mention pour la première fois, en plus des prieurs toujours présents, de seigneurs à Saint-Leu : Lefevbre, d'Ournel, Romanet, Saint-André, Gluq. Ils portent tous le titre de trésoriers ou conseillers du Roy, la terre de Saint-Leu ayant sûrement été concédée comme cadeau royal. Sur un plan de dîmage, datant de 1687, temps où le domaine appartenait aux Romanet-Santeuil, on constate que le canal du parc existait déjà, et qu'une ferme était accolée au domaine, signant la persistance jamais démentie par la suite, d'une activité agricole sur les terres de Saint-Leu.

Le château de Saint Leu

Les initiales AR qui apparaissent sur la grille du domaine feraient référence à André de Romanet.

« Après de nombreux changements de mains, Saint-Leu est attribué à la marquise de Montesson, épouse du Duc Louis-Phillipe d'Orléans, qui est l'une des bienfaitrices de Cesson. La tuilerie de la ville lui appartenait, et c'est sur son ordre que toutes les toitures de chaume de la ville sont remplacées par des couvertures de tuiles.

La marquise vend Saint-Leu au futur roi Louis XVIII, qui ne le conservera que 8 mois avant de le revendre à la duchesse de Kingston, aristocrate anglaise. Son neveu Sir Glower en héritera. Puis la Révolution ouvrira l'achat des anciennes seigneuries aux riches roturiers. Sir Glower revend Saint-Leu en 1791, et la propriété passera de mains en mains avant de revenir à la famille Coeffier-Jacmart en 1795. Celle-ci occupera le domaine pendant 53 ans avant de le revendre à Louis Dejean, propriétaire des Cirques d'Hiver et d'Été de Paris, en 1858. À cette époque, il y a alors sur le domaine une première maison bourgeoise, le lavoir du château construit en 1842, 3 granges dont l'une est tout simplement l'ancienne église du prieuré reconvertie, ainsi qu'une nouvelle chapelle avec une serre attenante, correspondant à l'actuelle orangerie.

Louis Dejean, garçon boucher enrichi grâce au cirque, prend l'habitude de laisser ses animaux se promener librement dans le domaine, notamment une lionne, Perette, qui fera la joie de son amie peintre Rosa Bonheur, régulièrement conviée au château. C'est également lui qui finance la construction d'un lavoir public pour les femmes du hameau de Saint-Leu en 1860, dans un XIX^e siècle alors sujet au paternalisme des grands propriétaires terriens vis-à-vis de leurs concitoyens.

Il fait détruire l'église du prieuré devenue une grange en 1859 et fait construire la ferme-modèle attenante au domaine et le bélier alimentant les réservoirs.

Après la mort de Louis Dejean en 1879, c'est son fils qui hérite du domaine. Mais Jean Dejean fait faillite et est forcé de vendre Saint-Leu en 1881. Il le cède à Alphonse Brancy, ami de son père et copropriétaire du cirque d'Hiver. C'est ce dernier qui fait construire l'actuelle gentilhommière. M. Brancy meurt peu de temps après, en 1886, et le domaine est racheté à son fils en 1887 par M. Piollet.

Depuis 1887, le domaine de Saint Leu appartient à la famille Piollet.

En 1894, Eugène Piollet transforme le moulin du Follet en pavillon de chasse et en 1905 il cède à la commune l'emplacement du lavoir public de Saint-Leu, à la condition que celui-ci garde sa fonction. En cas de velléité de revente par la ville, celui-ci reviendrait immédiatement aux Piollet. Les Piollet ont fourni à la ville de Cesson, un maire, René Piollet, de 1930 à 1945 : c'est lui qui amènera l'eau courante en ville.

Les premiers changements importants devaient se faire sentir avec l'ouverture, en 1855, de la station de Cesson qui sera, pour un siècle, la seule gare entre Melun et Lieusaint. Tandis qu'à Saint-Leu, une « ferme-modèle » occupait le site d'un très ancien prieuré bénédictin dès 1861 et que le château séculaire, ex-propriété des Seigneurs de Cesson, laissait place à une construction beaucoup plus moderne et certainement plus confortable, vers 1886. »

Par Françoise Anglaret
Le château de Saint-Leu

Savigny-le-Temple

La plus ancienne mention écrite où figurerait une allusion au patronyme de la commune (*Sabiniacum potesta*) daterait de 986. Dans les pays de langue d'Oïl (origine du mot "oui") le français subit de grandes transformations et la terminaison latine en "*niacum*" se transforme en "*gny*".

On peut penser que *Sabiniacum* représentait la possession d'un certain Sabin (en latin *Sabinus*), nom sans doute très répandu à l'époque.

Mais c'est probablement dès la période gallo-romaine, vers les III^e et IV^e siècles de notre ère, qu'a débuté la mise en valeur du territoire de Savigny, avec l'installation des premières populations sédentaires.

Savigny, commanderie templière

Au X^e siècle, époque des grands défrichements et des premières "villes nouvelles", Savigny devint domaine royal après la conquête franque, et ses deux hameaux, Noisement et le Plessis, sont sans doute les plus anciens établissements de la région, les premières mentions de Noisement et du Plessis datant respectivement de 1195 et 1146. Au retour de la deuxième croisade, Louis VII, pour récompenser l'ordre militaire des Templiers de sa conduite en Terre sainte, décide de donner aux Templiers, en 1149, sa Terre de Savigny-sur-Melun avec toutes ses dépendances. La charte de donation est conservée aux Archives nationales.

Le suffixe "Le Temple" qui fait allusion à cet épisode permet de distinguer Savigny-le-Temple des 24 autres Savigny existant en France.

Propriété des Chevaliers de l'Ordre de Malte

Après l'arrestation des Templiers en 1307, les possessions de Savigny-le-Temple passent aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, puis aux Chevaliers de l'Ordre de Malte. Avec la Révolution, Savigny rentre dans le domaine public.

Sous l'égide des Clary

Plus tard, en 1800, le général Bernadotte acquiert le domaine de la Grange pour son épouse, Désirée Clary, dont on connaît la destinée et construit une grande bâtisse sur l'emplacement de l'ancien château ruiné.



Devenue reine de Suède après 1815, Désirée Clary cède le domaine à son frère Nicolas en 1823. Son neveu, François-Jean, Comte Clary, hérite du domaine en 1846 et fut longtemps sénateur et maire de Savigny. Il y mourut en 1889.

Sa femme, la comtesse Clary, née Sidonie Talabot, céda à la commune, en 1906, son école de filles dont le bâtiment existe toujours au vieux bourg de Savigny. Depuis, le domaine de la Grange eut des fortunes diverses dont la dernière en date est la fermeture, en 1998, de l'annexe de l'Institut Gustave Roussy, fondation mondialement réputée dans le domaine de la cancérologie.

La mairie et son histoire

Le bâtiment communal est connu à partir de 1842. Le conseil municipal acquiert la maison de M. Hanat, ancien instituteur. Y sont installés le logement de l'instituteur, l'école et la mairie. C'est aujourd'hui la pharmacie du Bourg. La population savignienne regroupait 579 habitants.

En 1948, les services municipaux sont transférés dans l'immeuble de M. Mequer, devenu mairie annexe du Bourg en novembre 1985. Savigny-le-Temple compte alors 706 habitants.

Depuis 1973 et la création des villes nouvelles - dont Sénart - la commune de Savigny-le-Temple se développe. Les services s'étoffent et certains sont installés dans des locaux préfabriqués. Des équipements sportifs et culturels sont créés.

La construction d'une nouvelle mairie est décidée. L'Hôtel de Ville est inauguré en novembre 1985, par Gaston Deferre.

"Grandir, mais sans perdre son naturel"

Au cours de plus de quinze siècles, la vocation de ce terroir s'est maintenue et confirmée avec la création de l'agglomération nouvelle de Sénart en 1973, puis celle de Grand Paris Sud en 2016.

Hier petit village briard de 783 habitants, Savigny-le-Temple compte aujourd'hui plus de 30 000 habitants. Elle est ainsi la 5^{ème} ville de Seine-et-Marne, la 3^{ème} de l'agglomération Grand Paris Sud et la 1^{ère} du territoire de Sénart en importance démographique.

Ainsi, la nature initiale, les bois, les landes, les étangs des débuts de notre ère sont aujourd'hui transformés en une nature ordonnée où le caractère moderne des exploitations agricoles et la création des zones d'habitat dans des distributions proches de celles de leur conception originelle, constitue un cadre où s'affirme toute la qualité d'un mode de vie différent de l'agitation urbaine.

Le citadin perçoit d'emblée un certain climat de calme et de simplicité qui se dégage de ces agglomérations qui prétendent changer la ville pour mieux changer la vie.

La transformation du vieux terroir rural en une ville a le souci de ne pas étouffer la nature, mais de l'adapter à sa vocation nouvelle. Une autre façon d'exprimer la devise de Savigny-le-Temple.